Informations de base

1999/0088(CNS) CNS - Procédure de consultation Règlement	Procédure terminée
Fécule de pomme de terre: contingentement de la production Modification Règlement (EC) No 1868/94 1994/0038(CNS) **Subject** 3.10.02 Produits transformés, agroalimentaire 3.10.14 Soutien aux producteurs, primes et aides agricoles 3.10.15 Production agricole, excédents, déficits et quota agricoles, primes de non-commercialisation	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AGRI Agriculture et développement rural		

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
BUDG Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Agriculture et pêche	2178	1999-05-17

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
12/04/1999	Publication de la proposition législative	COM(1999)0173	Résumé
03/05/1999	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
03/05/1999	Vote en commission		
17/05/1999	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
17/05/1999	Fin de la procédure au Parlement		
26/06/1999	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	1999/0088(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Modifications et abrogations	Modification Règlement (EC) No 1868/94 1994/0038(CNS)
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 036 Traité CE (après Amsterdam) EC 037 Règlement du Parlement EP 170 Règlement du Parlement EP 52-p1
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AGRI/4/10911

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0474/1999 JO C 279 01.10.1999, p. 0494-0501	07/05/1999	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1999)0173	12/04/1999	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Règlement 1999/1252
JO L 160 26.06.1999, p. 0015 Résumé

Fécule de pomme de terre: contingentement de la production

1999/0088(CNS) - 12/04/1999 - Document de base législatif

OBJECTIF : réduire les contingents de fécule de pomme de terre pour les campagnes 2000/2001 et 2001/2002. CONTENU : Compte tenu de la décision du Conseil de mars 1999 (compromis agricole AGENDA 2000) d'augmenter le montant de la prime aux producteurs de fécule de pomme de

terre pour les campagnes 2000/2001 et suivantes sous réserve d'une baisse réglementée des contingents de fécule de pomme de terre, la Commission propose, avec la présente proposition, une réduction des contingents en question pour les campagnes 2000/2001 et 2001/2002.

Fécule de pomme de terre: contingentement de la production

1999/0088(CNS) - 17/05/1999 - Acte final

OBJECTIF: réduire les contingents de fécule de pommes de pour les campagnes 2000/2001 et 2001/2002, à la lumière de la décision du Conseil de mars 1999 (compromis agricole AGENDA 2000). MESURE DE LA COMMUNAUTE: Règlement 1252/1999/CE du Conseil modifiant le règlement 1868 /94/CE instituant un régime de contingentement pour la production de fécule de pomme de terre. CONTENU: le Conseil a décidé d'augmenter le montant de la prime aux producteurs de fécule de pomme de terre pour la campagne 2000/2001 et pour les campagnes suivantes, sous réserve que les contingents soient réduits de 2,81% pour la campagne 2000/2001 et de 5,74% pour la campagne 2001/2002, pour les Etats membres dont le contingent dépasse 100 000 tonnes, et de 1,41% pour la campagne 2000/2001 et de 2,87% pour la campagne 2001/2002, pour les Etats membres dont le contingent est inférieur à 100 000 tonnes. En conséquence, le règlement prévoit la réduction des contingents en question pour les campagnes 2000/2001 et 2001/2002. ENTREE EN VIGUEUR: 27/06/1999. Le règlement est applicable à partir du 01/07/2000.

Fécule de pomme de terre: contingentement de la production

1999/0088(CNS) - 07/05/1999 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a approuvé la proposition sans modification (procédure sans rapport).